



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

APL

Question écrite n° 105706

Texte de la question

M. Simon Renucci attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, chargée de la jeunesse et de la vie associative, sur la suppression des moyens dédiés à l'accompagnement et à l'animation des projets en direction de la jeunesse. Les associations locales habitat jeunes, au travers de l'accueil dans leurs foyers de jeunes travailleurs, dans leurs comités locaux pour le logement autonome des jeunes, leurs services logement et dans l'ensemble de leurs activités, constatent au quotidien, des besoins de plus en plus importants. Dans le même temps, l'État, qui reconnaît l'urgence d'agir pour la jeunesse, réduit, voire supprime, les moyens de prendre en compte ces nouveaux besoins. Pourtant ces moyens permettent d'assurer un accompagnement socio-éducatif et d'éviter le basculement de nombreux jeunes dans des situations de plus grande urgence sociale. La suppression de la rétroactivité de trois mois des aides personnalisées au logement (APL) inclus dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2011, la suppression des postes Fonjep (action n° 14 du programme n° 177 avec une réduction annoncée de 50 % par rapport au budget 2010) et la disparition progressive, dans certains territoires, pour les résidences sociales-FJT, de l'aide à la gestion locative sociale (AGLS) mettent les jeunes, et ceux qui contribuent à leur construction, dans l'impossibilité d'apporter des réponses pertinentes aux besoins légitimes d'autonomie de la jeunesse. Or les moyens disponibles ne correspondant pas aux besoins. Ainsi, certaines associations se retrouvent dans une situation de rupture et doivent envisager leur fermeture à court ou moyen terme. À l'heure où elle envisage un second plan « agir pour la jeunesse », le développement ou, à tout le moins, le maintien des moyens dédiés à l'accompagnement et à l'animation des projets en direction de la jeunesse s'impose d'évidence. Aussi, il lui demande ce qu'elle compte faire pour cela et notamment si elle reviendra sur la suppression de la rétroactivité de trois mois, de l'allocation personnalisée au logement (APL) qui pénalise les jeunes qui doivent s'éloigner du domicile parental pour suivre une formation ou occuper un emploi.

Données clés

Auteur : [M. Simon Renucci](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105706

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : Jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 2011, page 3848

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)